

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

CORPORATE FINANCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 717407U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

CORPORATE FINANCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer les principes généraux sous-jacents à la « corporate finance » ;
- ◆ d'analyser des politiques d'investissement et de financement d'entreprise ;
- ◆ de mettre en œuvre des opérations usuelles d'ingénierie financière.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à une situation courante issue de la vie professionnelle relative à la macro-économie monétaire et à la gestion d'instruments financiers,

mettre en œuvre au moins deux des capacités suivantes, au choix du chargé de cours,

- ◆ identifier les variables monétaires et expliquer l'impact de leur évolution sur le fonctionnement général du système économique ;
- ◆ identifier la structure et les opérateurs des principaux marchés financiers ainsi que les opérations et les risques qui y sont liés ;
- ◆ caractériser les principaux instruments financiers proposés par les différents opérateurs ;
- ◆ appliquer les techniques de placement ou de crédit, en justifiant sa méthode de résolution.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *BANQUE ET FINANCE* » code-717201U32D3 de l'enseignement supérieur de type court.

2.3. Conditions particulières

Etre inscrit dans l'unité d'enseignement « *Gestion financière et budgétaire et business plan* » code 711602U32D3 de l'enseignement supérieur économique de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des problèmes courants de financement des entreprises, en disposant de données chiffrées fournies par le chargé de cours, en utilisant la documentation usuelle,

- ◆ de calculer au moins deux paramètres sous-tendant les politiques d'investissement et de financement parmi les suivants : valeur de l'actif économique, rentabilité économique, flux de trésorerie, valeur actuelle nette, taux de rentabilité interne ;
- ◆ de mettre en oeuvre au moins deux techniques usuelles d'ingénierie financière.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des problèmes courants de financement des entreprises, en utilisant la documentation usuelle,

- ◆ d'acquérir et d'appliquer les principes généraux sous-jacents à la « corporate finance » : méthodes d'évaluation du patrimoine, rentabilité économique de l'entreprise, structure du capital et son coût d'opportunité, règles d'investissement, flux de trésorerie disponibles, politique du dividende ;
- ◆ d'analyser des politiques d'investissement (valeur actualisée nette, taux de rentabilité interne, ...) et de financement d'entreprise ;
- ◆ de mettre en oeuvre des opérations usuelles d'ingénierie financière :
 - ◆ opérations de développement : introduction en bourse, recours au capital-investissement

(private equity) ;

- ♦ opérations de prise de contrôle : offres publiques, fusions-absorptions ;
- ♦ opérations de réorganisation :
 - ♦ du passif : réaménagement du capital et des dettes ;
 - ♦ de l'actif : titrisation ;

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Corporate finance	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40